



CONSEIL COMMUNAL  
CORBEYRIER

## Séance ordinaire du 4 décembre 2025

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

### Procès-verbal N°21

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Véronique Rochat

#### Ordre du Jour

1. Appel.
2. Election de la secrétaire du Conseil.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025
5. Communications du bureau.
6. Election d'un membre de la commission de recours
7. Préavis municipal 25-15 | Arrêté d'imposition 2026.
8. Préavis municipal 25-16 | Relatif à une demande de crédit de CHF 5'200.- pour une étude concernant la réalisation d'un nouvel arrêt de bus LHand.
9. Préavis municipal 25-17 | Relatif à une demande de crédit de CHF 23'000.- pour la mise en œuvre d'une zone 30/km au centre du village.
10. Communications de la Municipalité.
11. Divers et propositions individuelles.

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 4 décembre 2025 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 20h17 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

## 1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 20 conseillers,

Excusés : **Mme Marie-Claude Jaccard, M. Valentin Bournoud, M. Pierre-Alain Bournoud, M. Philippe Nicolier, Mme Léonore Melet, M. Alexandre Melet, M. Norbert Charpié, M. Vincent Hentsch, Mme Morgane Luthi qui quitte la séance pour raison de santé.**

Non excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Election de la secrétaire du Conseil

Remerciement de la part du président pour son rôle de secrétaire et a bien compris les raisons de sa démission. Morgane Luthi va rester membre au conseil. Conformément à la procédure, une demande de candidature a été réalisée. La seule candidature reçue est celle de Mme Véronique RoCHAT. Elle est élue tacitement, et prend dès lors le PV de cette séance.

## 3. Adoption de l'ordre du jour.

**M. Jean-Paul Henry, président** en donne lecture.

**Vote :** L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.

## 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025.

La lecture n'est pas demandée. Pas de demande de modifications.

**Vote :** Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.

## 5. Communications du bureau

**M. Jean-Paul Henry, président,**

- Visite du préfet le 5 novembre, afin d'évaluer le bon fonctionnement du conseil. Le contrôle des archives a été réalisé. Fonctionnement validé par le préfet. Il sera présent le 19 mars 2026 au prochain conseil.

- Vote : erreur de transmission des résultats au canton, elle a été rectifiée depuis. Excuses présentées auprès du préfet. Erreur liée à une inattention.

- Dates pour les candidatures au Conseil et à la Municipalité : Lu 5 au lu 12 janvier 2026

Des dossiers de candidatures sont posées sur la table à disposition. Ils peuvent être demandés à Mme Melet et se trouvent sur le site de la commune sous l'onglet officiel « élection 2026. Le président reste à disposition.

Les élections auront lieu le 8 et 29 mars 2026

## 6. Election d'un membre à la commission de recours

Suite au départ de Robin Pittet, membre de cette commission, Antoine Perrin rejoint la commission de recours.

## 7. Préavis municipal 25-15 | Budget 2026

### Discussion

**Mme Michèle Mettraux** rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil. Présence de Marice-Claire Melet, afin de répondre aux questions du Conseil.

Les rencontres avec Madame Melet, ont permis de rassurer la commission d'examen du préavis 25-15 concernant l'utilisation mesurée et adéquate des deniers de la Commune.

Listes de questions :

- Est-ce que les travaux au niveau des encadrements de fenêtres du collège vont bien coûter les CHF 9000 prévus et pourquoi il n'y a qu'un devis. Réponse : Vu la spécificité des travaux, une seule entreprise a été mandatée

- Budget concernant les écoles : Mis en place, avant la nouvelle que la classe ne ferme pas cette année. La somme reste au budget, mais ne sera pas dépensée. Budget non corrigé vu le délai trop court.

- Manifestations villageoise diverses : Ceci ne concerne pas que les manifestations réalisées par les sociétés du village, mais aussi d'autres associations (passeport vacances, ludothèque, coopérative des fromages de l'Etivaz, ...)

- Bâtiment de La Diligence : Questionnement sur la nature du bail, suspension du loyer durant deux ans. Bail commercial signé pour 5 ans. En fait le terme bénéficié n'est pas totalement correct : dans un an un bilan sera établi avec le restaurateur. Si difficile un an de plus, si ce n'est pas le cas un loyer de CHF 1000 mensuel sera demandé, puis augmenté chaque année jusqu'à 1600 fr la cinquième année.

- Journal communal : Son impression augmente chaque année. Peut-on limiter cette augmentation ? Obligation de s'adresser à une agence spécialisée dans les journaux communaux dont les prix sont plus élevés

Loyer et fermage : CHF 5000 de revenu avec un chiffre moins, alors que c'est bien un revenu. Budget non corrigé vu le délai trop court.

Le budget déficitaire de 55783,55 est revu à la baisse pour un montant de CHF 10898,45

Remerciement à Mme Melet pour ses explications détaillées et sa disponibilité.

La commission recommande à l'unanimité d'accepter le budget et les taxes d'imposition 2026

**M. Jean-Paul Henry, président**, ouvre la discussion sur ce préavis :

**I. Bournoud** : produits d'immeuble PF et PA. Quelle est la différence ? PA : bâtiments administratifs. PF : patrimoine financier. (peuvent être vendus et ne sont pas nécessaires à l'exploitation de la commune)

**S. Dénéreaz** : A pris soin d'étudier le budget et a encore quelques questions :

- journal proposition d'un abonnement pour la version papier et en libre accès sur le site internet de la commune

- Local de la jeunesse : la jeunesse ne paie pas de location, ni de charges. Ne pourraient-ils pas payer au moins les charges (électricité, bois)

- Vente ou augmentation des loyers du PF. Ne pourrait-on pas vendre un bâtiment ou un terrain sous-exploité ou non-rentable, afin de diminuer les charges.  
Transport publiques : abandon de courses pour être à l'heure pour le prochain trajet, dû à la neige, véhicule en panne, etc... ne pourrait-on pas mettre en place un décompte de remboursement et non-facturation pour les courses non effectuées.

**Jean-Paul Henry**, Président invite la municipalité à répondre

*Journal de la commune :*

**M. Tschumi** : 2016 prix d'amis. Robert Nicolier s'était d'accord avec une personne proche. C'était un prix d'amis et les heures n'étaient souvent pas comptées. La personne a arrêté. Il a fallu trouver qqn d'autre. Du coup le prix a augmenté. Pour la municipalité c'est un service à la population qui ne se paie pas. Toutes les communes ont des journaux communaux et ils sont gratuits

**C. Roubaty** : ajoute qu'on ne paiera pas que l'impression des journaux. Mais il faudra le rédiger que cela soit en version PDF ou papier. La différence est minime.

**S. Dind** : ajoute que l'on va prêter la population âgée, faire payer les personnes âgées risque de les isoler encore plus.

*Local Jeunesse :*

**S. Dind** : Avis personnel : la Jeunesse est présente et anime le village comme toutes les sociétés du village. Du coup si la Jeunesse paie, alors on loue aussi à chaque association le lieu qu'elles utilisent. Il faut les soutenir. Ils animent souvent le village, on va perdre l'âme du village. CHF400 sur un budget de 2 millions, c'est rien. Il faut soutenir la Jeunesse.

*Vente patrimoine immobilier :*

**M. Tschumi** : Mme Melet, notre boursière revient très souvent sur cette idée. Le domaine des Pâqueis a un loyer, mais il faut refaire toute l'électricité. Donc à voir.

Idem pour la Diligence : vente si trop de frais. Réflexion qui revient souvent

*Transports publiques :*

**M. Tschumi** : Pas de gestion de la commune. Pas d'indemnités si service non rendu. Mme Melet précise qu'il y a un calcul total sur tous les transports du Chablais. Répartition sur toutes les communes du Chablais. Transmis par le Canton.

*Budget :*

**M.-C. Melet** : erreur page 3 : le montant exact est de 55783.55. Un budget qui peut encore évoluer. Estimation maximale.

## **Décision**

Vu le préavis municipal 25-15, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, sans abstention :**

- D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2026 tel que présenté.
- De valider le tarif des taxes communales pour l'année 2026.

## 8. Préavis municipal 25-16 I Relatif à une demande de crédit de CHF 5'200.- pour une étude concernant la réalisation d'un nouvel arrêt de bus LHand

### **Discussion**

**M. Claude Mottier**, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

Proportionnalité de l'étude proposée, vu le montant du crédit. Ne devrait-on pas élargir l'étude à tous les arrêts de bus de la commune en particulier celui vers l'épicerie.

Décision difficile à prendre, mais en solidarité avec les personnes ayant demandé cette étude. La commission propose d'accepter à l'unanimité le crédit de CHF 5'200

**M. Jean-Paul Henry, président**, ouvre la discussion sur ce préavis.

**S. Genillard** : appuie ce qui a été dit. La loi existe depuis de nombreuses années. Les TPC ont ajoutés 5 arrêts sans les mettre aux normes. Doit-on vraiment accepter ou demander une étude complémentaire ?

**M. Tschumi** : réflexion de la municipalité pour cet arrêt, car il n'y a pas que l'étude, mais il y a aussi tout l'ouvrage si l'étude est acceptée. C'est pour cela qu'il y a un préavis et que la somme n'a pas été mise au budget. On se doit de donner réponse aux 75 personnes. La topographie des lieux est particulière. La Municipalité aimerait aussi pouvoir mettre aux normes, mais une vision globale : coûterait au minimum 1 million et ceci aux frais de la commune

**S. Genillard** : les TPC n'ont pas demandé aux communes lors de la création des nouveaux arrêts. Réponse : Ce n'est que depuis 2024 que la Lhand doit être appliquée dès qu'il y a un nouvel arrêt..

Les arrêts actuels ont une dérogation au niveau des TPC. Il y a une Convention « contact center handicap », qui organise l'aide gratuite. Tous les conducteurs doivent aider pour monter et descendre du bus (rampe, ..) : Est-ce que les personnes iront vraiment jusqu'au bouillet pour prendre le bus ? Est-ce que les personnes se rendent compte

**S. Chalet** : Est-ce qu'on connaît la répartition des frais TPC – commune. Réponse : Les TPC fournissent les véhicules et les communes font les arrêts. Vu la topographie du village, il y a une certaine indulgence.

**C. Mottier** : Rappelle que l'arrêt de la Poste est chez un particulier, qui laisse à bien plaisir un banc devant la maison. Mais le jour où la maison sera vendue que se passera-t-il ? On a déjà failli le perdre vu les incivilités des passagers du bus.

**D. Perrin / S. Dénéreaz** : Ne devrait-on pas faire une étude poussée de savoir qui utiliserait effectivement cet arrêt en plus des pétitionnaires. Est-ce que les gens sont prêts à monter au Trébut pour prendre le bus de manière sécuritaire.

**J. Suter** : Vu l'étude ne peut-on pas voir ce qui pourrait être réalisable pour l'arrêt vers l'épicerie qui est le plus fréquenté.

**J.-L. Bugnion** : il faudrait alors aussi penser à l'arrêt à Luan, qui devient boueux dès qu'il pleut ? Si je comprends bien ce n'est pas pour demander aux personnes de monter, mais que les personnes qui sont au Trébut n'aient pas besoin de descendre. Il faut être conscient qu'on ajoute un arrêt.

### **Décision**

Vu le préavis municipal 25-16, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide par 3 oui / 2 abstention /15 non de refuser :**

- D'accepter le crédit de CHF 5'200.- pour une étude concernant la réalisation d'un nouvel arrêt de bus LHand
- D'admettre le financement par les liquidités communales.

## 9. Préavis municipal 25-17 | Relatif à une demande de crédit de 23'000.- pour la mise en œuvre d'une zone 30/km au centre du village

### Discussion

**M Jean Ristori**, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

Zone de 30km/h au centre du village va augmenter la sécurité des habitants. Description très détaillée et postes incontournables pour la réalisation du projet (totem, panneaux 30, marquage des zones). Mais la commission encourage à la Municipalité à réfléchir sur la situation aux abords du restaurant de Luan et la traversée du village de Vers-Cort. Contrôle de vitesse pour tous les types de véhicules, même les vélos.

En conclusion la commission invite le conseil a accepté le préavis 25-17.

**M. Jean-Paul Henry président**, ouvre la discussion sur ce préavis.

**S. Dénéreaz** : Déjà évoqué en 2016, mais abandon à cause du coup .Interrogation sur le fait que les piétons peuvent traverser où ils le désirent et qu'il y a des zones de non-visibilité. Les automobilistes de Corbeyrier roulent moins vite que les automobilistes externes. Ne peut-on pas créer des chicanes pour ralentir les automobilistes. Maintenant au vu du budget, il serait mieux de mettre l'argent dans d'autres postes.

**S. Dind** : Réponse concernant les zones 30km/h : il y a un livret qui indique où on peut mettre une zone 30 et où on ne peut pas (densification, commerces, écoles, restaurants).

Route cantonale pas d'exception (Vers-Cort /Luan). Il faut mettre du matériel.

**E. Zurowski** : Pourquoi ne pas réduire que la route principale ?

**S. Dind** : Obligation de mettre les rues annexes à 30 km/h.

**C. Mottier** : Actuellement les gens roulent trop vite dans le village. Plus aucun respect des autres usagers de la route.

**C. Emeri** : nécessaire dans le village de Vers-Cort : Suite au refus, quelle solution peut-on avoir ?

**S. Dind** : pas possible de mettre du mobilier urbain, mais réaliser un trompe-l'œil (bandes de rétrécissement). Axe cantonal donc impossible de mettre qqch.

**C. Christen** : Voitures parkées sur le trottoir à Vers-Cort. A demandé plusieurs fois à la Police de monter.

**D. Perrin** : Poser la question s'il y avait eu une étude ou pas pour le passage piéton à Vers-Cort : oui et pas possible.

**S. Chalet** : Pourquoi et comment le canton décide cela ? C'est administratif. Certaines routes communales sont devenues cantonales.

**M. Tschumi** : Parallèle avec Yvorne : impossible de mettre le 30 km/h à Vers-Morey, car aussi cantonal.

**S. Genillard** : N'aurait-on pas intérêt à reprendre la route de Vers-Cort en communal.

**I. Bournoud** : Revient au préavis : 12 panneaux mis, mais pas sur le devis. 6 totems sur la facture et ensuite des panneaux. Des écriteaux existent déjà. Le budget est correct.

### Décision

Vu le préavis municipal 25-17, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, avec 0 voix contre, 17 voix pour et 3 abstentions :**

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 23'000.-
- D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 23'000.- au budget communal de l'exercice 2026

## 10. Communications de la Municipalité

**Mme Monique Tschumi, Syndique** : Le PaCom est bloqué au service juridique. Très particulier, jamais vu dans le canton. Accepter le PaCom et refus de 2 oppositions. La procédure doit être revue. Inquiet que le dossier reparte au canton pour un tour. Le canton peut demander au Conseil de justifier, quels sont les arguments ? Urbanistiques ? privés ?

Réponse officielle avant Noël mais rien n'est garanti. Réponse de la DGTL : N'ayant pas tout adopté, le PACOM n'est pas accepté. Avis contradictoires. Crainte que cela repasse au Canton. Etape suivante : Canton et privé.

Le président du Conseil confirme que la méthodologie pour le vote était conforme aux consignes. Avis contradictoires du Canton dicit le préfet. Si demande de justification : nouvelle séance. On va au-delà de toutes les données, manières de procéder.

**S. Chalet** : Demande de comprendre, car tout a été fait correctement. Ne voit pas le problème. Le débat a été ouvert et les gens n'ont pas pris la parole.

**S. Genillard** : Ce qui me dérange c'est de devoir justifier alors que cela a été à bulletins secrets. Au niveau légal peut-on lever le secret du vote qui serait caduque. C'est une question qui se pose

**Mme Christine Christen, municipale** : Point école : information aux parents et à l'enseignante de la classe en sursis à cause des retards des travaux à l'école d'Yverne. Aucune garantie pour la suite.

**M. Guy Bochud, municipal** : Gendarmes et pompiers ont dû intervenir le 12 novembre pour un feu de souche. Interdiction des feux en dehors des endroits prévus. Des gens ont fait un feu pour manger, mais n'ont fait que tapoter pour arrêter le feu. 2<sup>ème</sup> fois en peu de temps à Luan. Contrôle avec caméra thermique.

Protection civile : Gendarmerie intervenue le 2 décembre pour une tentative d'effraction de l'abri de la protection civile aux Dents du Midi. Pas réussi à ouvrir, mais restons attentifs à ce qui se passe dans le village.

Temple et culte : la Paroisse protestante recherche un Conseiller de paroisse. Prendre contact avec la Paroisse d'Aigle-Yverne-Corbeyrier.

3 membres ne se représentent pas : Guy Bochud et Christian Roubaty sont partis pour un nouveau mandat.

**M. Christian Roubaty, municipal** : Complément au feu de souche : Arrivé le jour où la réserve d'eau pour les incendies a été vidée pour travaux.

**M. Steve Dind** : Le Transporteur coûte de plus en plus d'argent : CHF 9000 cette année. A depuis le début des problèmes électroniques, hydrauliques. Nous devons réfléchir à le changer.

Eclairage public : Eteindre dès 23h sur le bas de la route de Laly. Le reste sera temporisé. Il y aura des ajustements à faire.

**M. Jean-Paul Henry, Président**, remercie la Municipalité pour ses communications détaillées.

## 11. Divers et propositions individuelles

**L.-F. Vonnez** : Projet pour soutenir les colonies d'hirondelles. Perte d'effectifs. Eviter leur disparition. Maintien des nids pour les hirondelles. Remettre des nichoirs.

**C. Mottier** : Réverbères, Demande de remettre le village allumé jusqu'à 23h. Le système actuel ne fonctionne pas.

Prochaines séances :

**Le jeudi 19 mars 2026**  
**Le vendredi 19 juin 2026**

**M. Jean-Paul Henry Président** lève la séance à 21h53

**Pour le Conseil Communal de Corbeyrier**

Jean-Paul Henry  
Présidence

Véronique Rochat  
Secrétariat